

# Le Travail des Femmes au Congrès de Vichy

Le Congrès radical, assombri par la maladie et l'absence de son président, M. Herriot, fut un Congrès plutôt maussade.

Le secrétaire général, débordé par une salle houleuse de réunion publique, laissa se dérouler les débats sans ordre, sans méthode, accordant ou refusant la parole avec une fantaisie arbitraire qui provoqua de sérieux mécontentements. Si nous signalons ici ce fait, c'est que nous en fumes, comme tant d'autres, les victimes et que la cause féministe aurait pu, sans la vigilance des femmes radicales, en supporter les conséquences.

A l'une des séances, un des orateurs chargé du rapport sur le chômage, réclama, en vue de remédier à la crise, la restriction du travail des femmes, notamment des femmes mariées, et il fit adopter, parmi plusieurs vœux, « la réglementation du travail féminin ». Malgré notre insistance auprès du bureau, il nous fut impossible de prendre la parole pour protester contre ces conclusions présentées au public sans avoir été soumises et discutées préalablement en commission.

Pour combattre les conséquences de ce vote désastreux, enlevé en hâte, avant le débat sur la politique générale, nous décidâmes de prendre notre revanche, et d'accord avec Mme Kraemer-Bach nous préparâmes le vœu suivant, en vue d'annuler purement et simplement, le soir même, le vote irrégulier du matin :

## LE CONGRÈS

*Considérant qu'il est nécessaire, au moment où les dictatures tendent à restreindre de plus en plus le principe d'affirmer une fois de plus le principe de la liberté de tous les citoyens.*

*Considérant que cette liberté comprend le droit au travail égal pour tous,*

*Proclame que le droit au travail ne saurait dépendre du sexe, de la race, ni de la religion.*

Et c'est ainsi que, loyalement présenté au Congrès, cette motion, défendue avec bonne grâce et éloquence par Mme Kraemer-Bach, fut adoptée à l'unanimité.

Bien entendu, personne ne se souvenait plus du vœu adopté sans discussion le matin et personne ne remarqua que la motion du soir détruisait totalement celle précédemment votée.

Ajoutons que nous eûmes, le lendemain, l'occasion de nous entretenir de la question du travail féminin avec des congressistes et que tous, y compris le sénateur Cuminal, nous déclarèrent, qu'il ne saurait être question, à notre époque de toucher à la liberté du travail des femmes.

En ce qui concerne la Déclaration du parti dont M. André Marie, le très distingué député de la Seine-Inférieure, était le rapporteur, ce ne fut pas sans peine que nous pûmes y obtenir une petite place pour rappeler au Congrès et au Pays que le parti radical n'oubliait pas complètement les femmes.

*A l'abri d'une telle politique, affirme la Déclaration, il sera possible à notre pays d'assurer, avec le concours empressé de tous les citoyens et avec la collaboration des femmes de France, dont certaines se préparent déjà, avec tant de bonheur et tant de dévouement, aux difficiles problèmes de la chose publique, la réalisation progressive de notre programme social.*

C'était peu, mais suffisant pour marquer le principe, suffisant aussi pour laisser toute liberté d'attitude aux radicaux parlementaires, plus féministes en général qu'on ne le pense, mais très souvent arrêtés par la crainte de leurs électeurs encore hostiles à nos idées. Nous avons la conviction que nos groupements suffragistes devraient agir plus intensément que jamais sur les comités et groupements de tous les partis politiques de leurs régions. Nous nous rendons parfaitement compte que dans les départements où nos groupements féministes sont actifs et puissants les hommes politiques sont beaucoup plus respectueux de nos droits et de nos désirs.

Mais le succès féministe du Congrès fut l'élection d'Eliane Brault au Bureau. Seize hommes étaient déjà candidats pour les

quatre places de secrétaires quand elle s'inscrivit sur la liste, quelques jours avant le Congrès. Le secrétaire général du parti déploya toute son éloquence pour obtenir son désistement en la persuadant qu'elle allait à un échec certain. Les élections à la vice-présidence et au secrétariat du parti radical sont très recherchées, les membres du Bureau du parti radical ayant une influence directe sur la politique générale et participant, en cas de crise, aux discussions des groupes parlementaires. L'an dernier deux femmes avaient été élues au Bureau, et les mandats durant deux ans, l'élection d'Eliane Brault devait en amener une troisième, ce qui paraissait un scandale au Secrétaire Général et aux autres candidats ! Or, une campagne bien menée permit à Eliane Brault d'arriver en tête des secrétaires élus.

Ce résultat nous a réjouies, tout d'abord parce qu'Eliane Brault est une féministe sincère et que sa présence au Bureau du parti radical peut être utile à notre cause, mais aussi et surtout, parce que son élection prouve, que les nombreux parlementaires qui votèrent pour elle, ont ainsi reconnu implicitement l'utilité de la collaboration féminine.



Mme ELIANE BRAULT

Enfin, comme tous les ans, ce Congrès nous permit de voir, personnellement, avant la rentrée du Parlement, bon nombre de sénateurs et de députés.

En ce qui concerne la Chambre des Députés, nous n'avons pu avoir aucune précision sur ses futurs travaux, mais nous croyons pourtant que, dès la fin du mois, elle commencera à s'occuper du budget. D'accord avec M. Proust, nous verrons donc aussitôt que possible le rapporteur de sa proposition, M. Bracke; mais il y a peu de chance pour que le rapport puisse être discuté avant la fin du budget.

Quant au Sénat, nous avons eu une conversation très courtoise et très intéressante avec M. René Renoult. Celui-ci nous a déclaré qu'il était très contrarié des bruits qui avaient circulé, et selon lesquels son projet aurait eu pour seul dessein d'entraver la discussion du suffrage féminin. M. René Renoult nous a formellement affirmé qu'il désirait sincèrement améliorer les droits civils des femmes et qu'en ce qui concerne la mise à l'ordre du jour de son projet et de la proposition Martin, il estimait, — comme nous d'ailleurs, — que la discussion de l'un ne devrait en rien être opposée à l'autre, chacune de ces propositions dépendant de commissions différentes ayant un but déterminé et indépendantes l'une de l'autre. « La faute de cette confusion, avons-nous répondu à M. René Renoult, revient précisément à M. Jean Durand, président de la Commission du suffrage féminin et à M. Héry, rapporteur, qui, pour faire reculer la discussion de la proposition Louis-Martin, réclament, sans être mandaté, la priorité de votre projet qui ne les concerne en rien. » Et M. René Renoult nous promit d'intervenir auprès de M. Jean Durand pour éviter à l'avenir ces confusions fâcheuses. Il m'autorisa en outre à rapporter notre conversation, à faire savoir qu'il était tout à fait étranger à ces manœuvres et qu'il n'en acceptait pas la responsabilité.

Nous avons très volontiers pris acte de cette importante déclaration, bien décidée à nous en servir pour notre action auprès des deux commissions.

Et c'est ainsi qu'à Vichy, au milieu des discours retentissants et des discussions animées, nous avons essayé, nous, féministes, de servir sans bruit la cause des femmes.

C. B.

1933-14-10  
n° 1080